éolienne domestique /munument historiques

Par jmieze

Bonjour,

J'ai acheté une maison il y deux ans à Roi Boissy 60210 que je ne peut pas habiter car il n'y a pas d'electricité.

Je n'y vais que pour les vacances en été nous avons trois jeunes enfants.

J'ai demandé au maire du village l'autorisation d'obtenir une ligne EDF, mais j'ai eu un refus.

J'ai trouvé un système qui pourrais subvenir à mais besoins en installant une éolienne avec batteries. éolienne qui ne dépasseras pas 8 mètres de haut.

J'ai fait la demande verbalement au maire , mais il m'a répondus que si je l'installais il la ferait démonter , sous prétexte qu'il à un château classé monument historique à 360 mètres de chez moi. Je ne vois que cette solution pour avoir du courant chez moi.

Y a t'il une solution possible pour pouvoir installer cette éolienne afin de pouvoir habiter ma maison ? (j'y paye mes impôts et taxes quand même)

A t'il le droit de me la faire démonter ?

En attendant une réponse , veuillez accepter mes salutations distinguées. Leroi Jean Claude